SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 295 **7 février 2013**

SOMMAIRE

Amiens Securities S.A. 14114
Boreas S.à r.l. 14160
BRE/Düsseldorf I Hotel S. à r.l. 14120
Café de la Poste Sàrl 14157
Caliorne S.A. 14157
Caliorne S.A. 14157
Carmel Capital IX S.à r.l. 14158
Carmignac Distribution Internationale - Luxembourg (CDIL) S.à r.l. 14143
CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l. 14157
CCP Acquisition I - End S.à r.l. 14114
CCP Acquisition III - End S.à r.l. 14114
CD Press Luxembourg S.à r.l. 14157
Centrasur S.A. 14158
Centrim S.A. 14159
Chauffage-Sanitaire Schmit Nico Sàrl 14158
CHRIPET Invest S.à r.l. 14158
Conny's Golden Cut, CGC, S.à.r.l. 14158
Construction Eclair S.à r.l. 14159
CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft 14159
Courtignac S.A. 14159
Crystal Développement S.A. 14159
Gateway Telecom 14121
Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l. 14134
Goodman Obsidian Logistics (Lux) S.à r.l. 14143
Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation 14133
Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l. 14133
IS EF Two S.à r.l. 14132
IS European Projects Sàrl 14132
IS Projects One Sàrl 14133
King's Court International Holding S.A. SPF 14121
Land and Estates Holding S.à r.l. 14134
LS2 Consult s. à r.l. 14136
LSF7 Lux Investments VI S.à r.l. 14122
Lux-Equity 14160
Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS 14135
Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS 14135
Maila 2008 S.A. 14144
ManagementPlus (Luxembourg) S.A. 14134
Mena Advertising S.A. 14135
Milton Properties S.A. 14144
Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l. 14144
Opportunity Fund III Property X S.à r.l. 14122
Opportunity Fund III Property XX S.à r.l. 14121
Paw Luxco II S.à r.l 14122
PBMR Holdings 14144
Peak FX Performance Fund 14156
PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l. 14136
Polenergia Holding S.à r.l. 14137
PRIMATUM Fund Management S.à r.l. 14136
Qua Patet Orbis B.V. 14131
RE-Forest Fund SICAR S.C.A. 14140
SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l. 14132
Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A. 14155
SVK LUX S. à r.l. 14120
Tabagro S.à r.l. 14156
TARC Lux S.à r.l. 14137
Todev S.A. 14120
Tri-Towers S.à r.l. 14140
VersusMind Luxembourg 14156

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.795.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Justyna Bielasik

Gérant

Référence de publication: 2013002305/12.

(130002296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

CCP Acquisition III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 140.630.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Justyna Bielasik

Gérant

Référence de publication: 2013002308/12.

(130002332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Amiens Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.960.

—

IN THE YEAR TWO THOUSAND TWELVE,

ON THE TWENTY-FOURTH DAY OF DECEMBER.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg).

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Amiens Securities S.A. (the Meeting) a société anonyme having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.960 (the Company).

The Company was incorporated on November 14, 2008, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 211 of January 30, 2009. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on July 12, 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial under number 2277 of September 13, 2012.

The Meeting is chaired by Mrs Josette MOLITOR, employee, with professional address in Redange-sur-Attert.

The chairman appointed as secretary, Mrs Manon BOLTZ, employee, with professional address in Redange-sur-Attert.

The Meeting elected as scrutineer, Mrs Manon BOLTZ, employee, with professional address in Redange-sur-Attert.

The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list. Such list and proxy, signed ne varietur by the Board of the Meeting and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the three hundred fifty-nine (359) class A shares and the one (1) class B share, all without nominal value, representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participant has been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening formalities;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand eight hundred sixty-four United States dollars (USD 50,864.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-four thousand one hundred thirty-six United States dollars (USD 44,136.-), represented by (i) three hundred fifty-nine (359) class A

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

shares and one (1) class B share without nominal value, to ninety-five thousand United States dollars (USD 95,000.-) without issuance of additional shares;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium;

5. Adoption by the Company of the legal form of a public limited liability company (naamloze vennootschap / société anonyme) with the corporate name of Amiens Securities, and acceptance of the Belgian nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium;

6. Confirmation that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Belgium, attached to the Company without discontinuation or restrictions;

7. Approval of the interim balance sheet of the Company;

8. Acknowledgement that the shareholding of the Company remains unaltered further to the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Belgium;

9. Amendment and complete restatement of the Articles and the adoption of relevant transitory clauses so as to conform them to the laws of Belgium;

10. Acknowledgment and acceptance of the (i) resignation of (y) Mr Jimmy Tong Sam as director of the Company and (z) L'Alliance Révision S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company and (ii) appointment of Mr Johannes Gerardus Henricus Robertus van den Heuvel as sole director of the Company, upon implementation of the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium;

11. Delegation of powers; and

12. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined, all the relevant documentation carefully reviewed and all the relevant circumstances taken into account, the Meeting has unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the entire issued share capital of the Company is represented at the Meeting, that the Shareholders have been informed of the agenda in advance of this Meeting, and consider themselves as duly convened. The Meeting therefore resolves to waive the convening formalities.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand eight hundred sixty-four United States dollars (USD 50,864.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of forty-four thousand one hundred thirty-six United States dollars (USD 44,136.-), represented by (i) three hundred fifty-nine (359) class A shares and one (1) class B share without nominal value, to ninety-five thousand United States dollars (USD 95,000.-) without issuance of additional shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Meeting declares to fully pay the share capital increase by the conversion of an aggregate amount of fifty thousand eight hundred sixty-four United States dollars (USD 50,864.-) out of the retained earnings of the Company, which amount shall be allocated in its entirety to the nominal share capital account of the Company (the Contribution).

The valuation of the Contribution is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company dated December 24, 2012 and (ii) a certificate issued on the date hereof by the Shareholders and acknowledged and approved by the sole director of the Company which states in essence:

"- the Contribution is shown on the attached interim accounts as per December 24, 2012 (the Interim Accounts);

- the Shareholders of the Company possess the power to dispose of the Contribution;

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Contribution contributed to the Company as per the attached Interim Accounts is valuated at least fifty thousand eight hundred sixty-four United States dollars (USD 50,864.-) and since the Interim Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the Contribution made to the Company; and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the Contribution contributed to the Company is freely convertible into share capital of the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value."

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

Fifth resolution

The Meeting resolves that the Company adopts the legal form of a public limited liability company (naamloze vennootschap / société anonyme) with the corporate name of Amiens Securities, and accept the Belgian nationality arising from the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

The Meeting acknowledges that as per the date of enactment of this deed, the Company ceases to be a Luxembourgish company.

Sixth resolution

The Meeting confirms that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium, attached to the Company without discontinuation or restrictions.

Seventh resolution

The Meeting resolves to approve the interim balance sheet of the Company as at the date of this Meeting, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The Meeting resolves to approve the Interim Accounts, prepared in accordance with the generally accepted accounting principles in Luxembourg (Lux GAAP). The Interim Accounts will serve as closing balance sheet for Luxembourg purposes and as opening balance sheet for Belgian purposes.

Eighth resolution

The Meeting acknowledges that the shareholding of the Company remains unaltered by the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium and that all the shares of the Company remain held by the Shareholders.

Ninth resolution

The Meeting resolves that the Company shall operate in Belgium under the form of a public limited liability company (naamloze vennootschap / société anonyme) with the corporate name of Amiens Securities and resolves to consequently completely restate the Articles in front of a Belgian public notary so as to conform them to the laws of Belgium, with effect as of the date of registration of the Company with the registrar of companies in Belgium of all documents necessary to transform the Company as a public limited liability company (naamloze vennootschap / société anonyme) under Belgian law. This resolution is subject to the execution, filing and enactment of all legal formalities under Belgian law.

The Meeting notes and accepts that the amended and restated Articles (a copy of which shall remain attached to the present deed) are in the Dutch language.

Tenth resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the (i) resignation of (y) Mr Jimmy Tong Sam as director of the Company and (z) L'Alliance Révision S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company, both resignation being effective as of the enactment date of this deed and (ii) appoint Mr Johannes Gerardus Henricus Robertus van den Heuvel as sole director of the Company, upon implementation of the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium.

Eleventh resolution

The Meeting resolves to appoint and authorise the undersigned notary, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office, principal establishment, place of effective management and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

central place of administration of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Antwerp, Belgium, in accordance with any applicable law.

No further business being brought before the Meeting, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representatives and the Bureau of the Meeting.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE VINGT-QUATRE DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Amiens Securities S.A. (l'Assemblée), une société anonyme dont le siège social se situe au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.960 (la Société).

La Société a été constituée le 14 novembre 2008 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 211 du 30 janvier 2009. Depuis cette date, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement le 12 juillet 2012, suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 2277 du 13 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Josette MOLITOR, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert.

Le président a nommé Madame Manon BOLTZ, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, comme secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée a choisi Madame Manon BOLTZ, avec adresse professionnelle à Redange-sur-Attert, comme scrutateur de l'Assemblée.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare:

I. les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal;

II. comme il ressort de ladite liste de présence, les trois cent cinquante-neuf (359) actions de classe A et une (1) action de classe B, toutes sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont le participant a été informé au préalable;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille huit cent soixante-quatre dollars américains (USD 50.864,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-quatre mille cent trente-six dollars américains (USD 44.136,-), représenté par trois cent cinquante-neuf (359) actions de classe A et une (1) action de classe B, sans valeur nominale, à quatre-vingt-quinze mille dollars américains (USD 95.000,-) sans émission d'actions supplémentaires;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social précisée au point 2. ci-dessus;

4. Transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique;

5. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société anonyme (naamloze vennootschap) avec la dénomination sociale Amiens Securities, et acceptation de la nationalité belge résultant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique;

6. Confirmation que tout l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en Belgique, rattachés à la Société sans interruption ni restriction;

7. Approbation du bilan intérimaire de la Société;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

8. Confirmation que l'actionnariat de la Société restera inchangé suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en Belgique;

9. Modification et refonte complète des Statuts et adoption des clauses transitoires appropriées afin de les rendre conformes au droit belge;

10. Prise d'acte et acceptation de (i) la démission de (y) M. Jimmy Tong Sam en tant qu'administrateur de la Société et de (z) L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société et (ii) nomination de M. Johannes Gerardus Henricus Robertus van den Heuvel en tant qu'administrateur unique de la Société, dès la mise en œuvre du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique;

11. Délégation de pouvoirs; et

12. Divers.

Après dû examen de l'ordre du jour, et revue de la documentation avec soin et tenant compte de toutes les circonstances, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de prendre acte que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, que les Actionnaires ont été informés de l'ordre du jour de cette Assemblée et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués. L'Assemblée décide par conséquent de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille huit cent soixante-quatre dollars américains (USD 50.864,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quarante-quatre mille cent trente-six dollars américains (USD 44.136,-), représenté par trois cent cinquante-neuf (359) actions de classe A et une (1) action de classe B, sans valeur nominale à quatre-vingt-quinze mille dollars américains (USD 95.000,-) sans émission d'actions supplémentaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Assemblée déclare libérer intégralement l'augmentation du capital social par la conversion d'un montant total de cinquante mille huit cent soixante-quatre dollars américains (USD 50.864,-) des bénéfices reportés de la Société, lequel montant sera entièrement affecté au compte de capital social nominal de la Société (l'Apport).

La valeur de l'Apport est documentée entre autres, par (i) les comptes pro forma de la Société datés du 24 décembre 2012 et (ii) un certificat émis à la date des présentes par les Actionnaires et reconnu et approuvé par l'administrateur unique de la Société qui indique essentiellement:

«- l'Apport est indiqué sur les comptes intérimaires au 24 décembre 2012 ci-joints (les Comptes Intérimaires);

- les Actionnaires de la Société ont le pouvoir de disposer de l'Apport;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, l'Apport à la Société d'après les Comptes Intérimaires est évalué à au moins cinquante mille huit cent soixante-quatre dollars américains (USD 50.864,-) et depuis les Comptes Intérimaires aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'Apport fait à la Société; et

- L'Apport fait à la Société est librement convertible en capital social de la Société et n'est soumis à aucune restriction ni grevé d'un nantissement ou lien limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur.»

Ce certificat et une copies des Comptes Intérimaires de la Société, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le principal établissement, le lieu de gestion effective et le lieu d'administration centrale de la Société, de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme juridique d'une société anonyme (naamloze vennootschap) avec la dénomination sociale Amiens Securities, et accepte la nationalité belge résultant du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique.

L'Assemblée prend acte qu'à la date d'exécution du présent acte, la Société cesse d'être une société luxembourgeoise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sixième résolution

L'Assemblée confirme que tout l'actif et le passif de la Société resteront, suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique, rattachés à la Société sans interruption ni restriction.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société à la date de cette Assemblée, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Intérimaires de la Société préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés à Luxembourg (Lux GAAP). Les Comptes Intérimaires serviront de bilan de clôture pour les besoins luxembourgeois et de bilan d'ouverture pour les besoins belges.

Huitième résolution

L'Assemblée prend acte que l'actionnariat de la Société restera inchangé suite au transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique et que toutes les actions continueront à être détenues par les Actionnaires.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide qu'en Belgique la Société fonctionnera sous la forme d'une société anonyme (naamloze vennootschap) avec la dénomination sociale Amiens Securities, et décide par conséquent de la refonte complète des Statuts devant un notaire belge pour les rendre conformes au droit belge, avec effet à la date d'immatriculation de la Société au registre des sociétés en Belgique et/ou de tous les documents nécessaires pour transformer la Société en société anonyme (naamloze vennootschap) de droit belge. Cette résolution est soumise à l'exécution et au dépôt de toutes les formalités juridiques en droit belge.

L'Assemblée note et accepte que les statuts modifiés et reformulés (dont une copie restera annexée aux présentes) sont en néerlandais.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter (i) la démission de (y) M. Jimmy Tong Sam en tant qu'administrateur de la Société et de (z) L'Alliance Révision S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société et (ii) nomme M. Johannes Gerardus Henricus Robertus van den Heuvel en tant qu'administrateur unique de la Société, dès la mise en œuvre du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de nommer et d'autoriser le notaire instrumentant, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, chacun agissant individuellement sous sa signature, afin d'effectuer toutes les formalités et les actes à Luxembourg nécessaires ou utiles pour les besoins du transfert du siège social, du principal établissement, du lieu de gestion effective et du lieu d'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à Anvers, Belgique conformément au droit applicable.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de la présente assemblée générale s'élèvent à environ EUR 1.900.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des Actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec les mandataires des Actionnaires et le Bureau de l'Assemblée.

Signé: J. MOLITOR, M. BOLTZ., C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2012. Relation: RED/2012/1839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Y. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Redange-sur-Attert, le 03 janvier 2013. M e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013001489/300.

(130001309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

BRE/Düsseldorf I Hotel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.684.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Nine Hôtel Holding S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 3 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013002864/19.

(130001975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

SVK LUX S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 169.559.

—

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 12 décembre 2012, numéro 2012/2705 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 17 décembre 2012, relation: CAP/2012/4863 de la société à responsabilité limitée "SVK LUX S.à r.l.", avec siège social à L-5444 Schengen, 47, route du Vin, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 169 559, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1784 du 16 juillet 2012, ce qui suit:

- Messieurs Guido Robert DÖRR et Michael LINSEL, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 12 décembre 2012,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: D-66773 Schwalbach/Elm, 2B, Birkenstrasse.

Bascharage, le 27 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013002775/25.

(130001749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Todev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.166.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002800/10.

(130002115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Gateway Telecom, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 108.584.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 janvier 2013.

Pour la société
Joëlle SCHWACHTGEN
Le notaire

Référence de publication: 2013002802/13.

(130001884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

King's Court International Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 64.935.

—

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a
Gérant / Gérant
E. Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur–délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013002532/16.

(130001764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Opportunity Fund III Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.381.

—

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

-

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi

- John Sutherland

- Michael Anthony Ussher

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'associe unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, a l'agent administratif de la Société a l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en œuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002631/25.

(130002382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Opportunity Fund III Property X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.130.

—

EXTRAIT

Il résulte de la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012:

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Roger Ely, né le 17 janvier 1952 à Hundleby et demeurant au 53 Five Arches, Orton Wistow, Peterborough, PE2 6FO, Royaume Uni, a démissionné de son poste de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012.

- que la décision du seul associé de la Société prise le 14 décembre 2012 que Monsieur Michael Anthony Ussher, né le 12 janvier 1957 à Knutsford, Cheshire, Royaume Uni et demeurant au 7, Warrender Way, Ruislip, HA4 8EB, Royaume Uni, a été nommé en qualité de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2012 pour une durée indéterminée.

Au terme de cette nomination, la composition du Conseil de gérance est désormais la suivante:

- Kike-Oramba Kembi

- John Sutherland

- Michael Anthony Ussher

L'associe unique confère tous pouvoirs aux dirigeants de la Société, au secrétaire général de la Société, a l'agent administratif de la Société a l'effet d'entreprendre toute action, de signer tout document et d'effectuer toutes les formalités requises par la loi pour mettre en oeuvre la présente décision.

Fait au Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002622/23.

(130002087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Paw Luxco II S.à r.l ., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.478.

—

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 21 décembre 2012

En date du 21 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet au 17 décembre 2012.

Le siège social de Paw Luxco I S.C.A., associé unique de la Société, est également transféré à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Paw Luxco II S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2013002648/17.

(130001737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

LSF7 Lux Investments VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.875.

—

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty first day of December.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

THERE APPEARED:

"Lone Star Capital Investments S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 39,842,375.- and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B91796 (the Shareholder);

here represented by Serge Zeien, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

Such power of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "LSF7 Lux Investments VI S.à r.l." (the Company) qualifying as an unregulated securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Corporate object. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements or contracts relating thereto) as well as all other type of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue (but not to the public) notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, preferred equity certificates, shares, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the manager/Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by the sole manager or the Board of Managers, as the case may be.

In case of plurality of shareholders, the transfer of the Company's shares inter vivos to third parties must be authorised by (i) the sole manager or, as the case may be, the Board of Managers and (ii) the general meeting of shareholders by an unanimous vote of all the shareholders of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders of the Company.

In any case the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

A chairman pro tempore of the Board of Managers may be appointed by the Board of Managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board of Managers for which he has been appointed. The Board of Managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In the case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg-City or such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

In the case of plurality of managers, written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions circulated to the managers and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the Board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at the registered office of the Company, or at such place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of the meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 st January and ends on 31 st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s). The manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Subject to the above, all distributable profits of the Company must be paid in the form of dividends to the holders of the shares at a time to be determined at its discretion by the competent body of the Company.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders.

Art. 20. Statutory auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the manager/Board of Managers in accordance with the Securitisation Act 2004. The manager/Board of Managers will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 21. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any investor in, and any creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (together, the Contracting Party and each, a Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.

Art. 22. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company or any investors in the Company may have.

The investors accept and acknowledge that their rights may be subordinated to the rights of other investors and/or creditors of the Company.

Art. 23. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act and the Securitisation Act 2004 for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Lone Star Capital Investments S.à r.l.	100 (one hundred) shares
Total:	100 (one hundred) shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.200.-

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 3 (three).

2. The meeting appoints as manager(s) of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael Duke Thomson, born on 27 August 1961, in Austin, Texas, USA, whose professional address is at 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, USA;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Mr Philippe Detournay, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; and

- Mr Philippe Jusseau, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

3. The registered office is established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Lone Star Capital Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 39.842.375,- et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé);

ici représentée par Serge Zeien, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «LSF7 Lux Investments VI S.à r.l.» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens (y inclus des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission (mais pas de manière publique) de titres de créances, d'obligations

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, des certificats de capitaux préférentiels (preferred equity certificates), d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires tels que décrit dans les articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant/ Conseil de Gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représentée par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. En cas d'associé unique, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des tiers doit être autorisé par (i) le gérant unique ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et (ii) l'assemblée des associés par une décision unanime de tous les associés de la Société. Cette autorisation n'est pas requise en cas de transfert de parts sociales à des associés de la Société.

Dans tous les cas, les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance (Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil de Gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un des membres du Conseil de Gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit, câble, télégramme, télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tient à la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg que le Conseil de Gérance peut de temps à autres déterminer.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit, câble, télégramme, par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social indiqué dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associé(s). Le gérant ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Sous réserve de ce qui précède, tout bénéfice distribuable de la Société doit être payé sous forme de dividendes aux associés à un moment qui doit être librement déterminé par l'organe de la Société compétent.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. A moins qu'il en soit autrement disposé, les liquidateurs doivent avoir les pouvoirs les plus large pour la réalisation des biens et le paiement des créances de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des biens et le paiement des créances doit être distribué parmi les associés.

Art. 20. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le gérant/Conseil de Gérance conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le gérant/Conseil de Gérance déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout investisseur dans, et tout créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (ensemble, les Parties Contractantes et chacune séparément, une Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Art. 22. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société ou tout investisseur pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits peuvent être subordonnés aux droits d'autres investisseurs et/ou de créanciers de la Société.

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915 et la Loi sur la Titrisation 2004.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Lone Star Capital Investments S.à r.l.	100 (cent) parts
Total:	100 (cent) parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé, pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du Conseil de Gérance sont au nombre de 3 (trois).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mr Michael Duke Thomson, né le 27 août 1961, à Austin, Texas, USA, ayant son adresse professionnelle au 2711 N. Haskell Avenue, Suite 1700, 75204 Dallas, Texas, Etats Unis d'Amérique;

- Mr Philippe Detournay, né le 9 avril 1966 à Hal, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg; et

- Mr Philippe Jusseau, né le 16 septembre 1979 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.; et

3. Le siège social de la société est établi à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Signé: Zeien, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2012. Relation: RED/2012/1848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 02 janvier 2013. Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013002564/500.

(130001540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Qua Patet Orbis B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.135,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.420.

—

EXTRAIT

En date du 19 décembre 2012, les associés suivants ont transféré leurs parts détenues dans la société QUA PATET ORBIS B.V. à Atlasinvest Holding:

- Martialis Quirinus Henricus VAN POECKE (382 parts);

- Paulus Henricus Johannes VAN POECKE (7 parts);

- Heleen Cathalijn Cornelia VAN POECKE (7 parts);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- Pier Quirijn Bernhardus VAN POECKE (7 parts).

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Atlasinvest Holding	403 parts
Total	403

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002680/22.

(130002069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

—

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2013.

TMF (Luxembourg) S.A.
Signatures
Agent de domiciliation

Référence de publication: 2013002757/14.

(130002219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS EF Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.526.175,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.042.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société tenue en date du 19 décembre 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine associe unique de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013002498/18.

(130002292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS European Projects Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.030.

—

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 19 décembre 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013002499/18.

(130002025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

IS Projects One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.026.

—

Extrait des résolutions prises à l'associé unique de la société tenue en date du 19 décembre 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2011

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013002501/18.

(130002023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Harlequin Enterprises II B.V./ S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.576.600,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.523.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites des associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que:

- Le mandat de Ernst & Young SA, Réviseur agréé de la Société a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2013

De plus la Société prend acte que Ernst & Young SA, a changé d'adresse. Elle et désormais:

7 rue Gabriel Lippmann.

L-5365 Münsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.
Luxembourg, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003205/18.

(130002888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation, Fondation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg G 194.

—

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 5 mars 2012

En date du 5 mars 2012, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de M. Daniel Lebègue, en qualité d'Administrateur, avec effet au 5 mars 2012,

- de coopter M. Jean-Michel Sévérino, 10 Rue de Sèze, F - 75009 Paris, en qualité d'administrateur avec effet au 5 mars 2012 en remplacement de M. Daniel Lebègue, démissionnaire,

- d'accepter la démission de M. René Carron, en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 5 mars 2012,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- de coopter M. Jean-Marie Sander, 91-93 Boulevard Pasteur, F - 75015 Paris, en qualité de Président du Conseil d'Administration avec effet au 5 mars 2012 en remplacement de M. René Carron, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Grameen Crédit Agricole Microfinance Foundation

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013003187/20.

(130002453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.002,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.152.

—

Suite aux résolutions du conseil de gérance en date du 18 décembre 2012 de la société Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l., les gérants ont pris la décision suivante:

Le siège de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1 er janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global PepsiCo Luxembourg Holdings S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013003186/16.

(130003055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

ManagementPlus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 145.740.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale Annuelle de la société tenue le 27 décembre 2012

Les mandats des Administrateurs, à savoir Messieurs William A. Jones, né le 11/02/1963 à New-York (Etats-Unis), et Alain GUERARD, né le 19/01/1963 à Sainte-Adresse (France), tous deux résidant professionnellement au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, est également renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MANAGEMENTPLUS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013003284/18.

(130002634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Land and Estates Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.158.

—

EXTRAIT

En date du 16 août 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill, en tant que gérant de la Société, avec effet rétroactif au 30 novembre 2011;

- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 octobre 1970 à Brême, Allemagne, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet rétroactif au 6 décembre 2011 et pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le mandataire

Référence de publication: 2013003266/19.

(130002699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 162.637.

—

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS die am 11. September 2012 in Luxemburg stattfand:

Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer Ernst & Young S.A., mit Sitz in 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg unter B 47771, zum Wirtschaftsprüfer der Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS mit Wirkung vom 11. September 2012 bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS für das am 31. März 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2013.
Für Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS
Die Zentralverwaltungsstelle:
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013003282/20.

(130002967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 162.637.

—

Die Bilanz zum 31. März 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. März 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 7. Januar 2013.
Für Macquarie Private Markets Fund S.C.A., SICAV-FIS
Die Zentralverwaltungsstelle:
Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013003283/15.

(130002993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Mena Advertising S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 165.990.

—

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l., dénonce, avec effet au 20 décembre 2012 le siège social établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Mena Advertising S.A. société anonyme immatriculée auprès du Registre de Uommerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165.990

Mena Advertising S.A. n'est donc plus domiciliée au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 20 décembre 2012

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Munsbach, le 4 janvier 2013.
MAS Luxembourg
Stewart KAM CHEONG
Gérant

Référence de publication: 2013003286/16.
(130002417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

LS2 Consult s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 163.431.

—

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 14 novembre 2012 que les associés de la s.àr.l. LS2 Consult, M. Jérémy LAURENSIS né le 18 mars 1981, à B-6800 Libramont-Chevigny, demaurant au 97, Chaussée d'Arlon B-6840 Hamipré et M. Mirko SABLJIC né le 17 Août 1980, à B-4000 Liège, demeurant au 14 rue du Bief, B-4101 Jemeppe-sur-Meuse, ont agrée le mouvement de parts suivant:

- cession de 50 parts sociales de la société détenues par M. Jérémy LAURENSIS, préqualifié au profit de M. Mirko SABLJIC, préqualifié.

En vertu de cette cession de parts, M. Mirko SABLJIC préqualifié, possède dorénavant la totalité des cents (100) parts sociales de la société et en est l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.
Le Gérant

Référence de publication: 2013003275/20.
(130002454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

PRIMATUM Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.268.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les gérants que le siège social de la Société a été transféré du 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 29 décembre 2012,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 janvier 2013.
Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013003352/18.
(130003180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.001,00.
Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.391.

—

Suite aux résolutions du conseil de gérance en date du 18 décembre 2012 de la société PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l., les gérants ont pris la décision suivante:

Le siège de la Société est transféré du 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1 er janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PepsiCo Investments Luxembourg S.à r.l.
Patrick L.C. van Denzen
Gérant B

Référence de publication: 2013003349/16.

(130003071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Polenergia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 833.480,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

—

Extrait des résolutions des associés du 7 janvier 2013

En date du 7 janvier 2013, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter les démissions, avec effet au 1 er janvier 2013, de M. Arkadiusz ZIELEZNY, M. Bartlomiej DUJCZYNSKI et M. Marek DURSKI en tant que gérants A de la Société et les démissions de M. Johan DEJANS et M. Michael VERHULST en tant que gérants B de la Société;

- de nommer M. Zbigniew PROKOPOWICZ, né le 26 juillet 1967 à Szczytno, Pologne, demeurant professionnellement au 24/26, Ul. Krucza, Varsovie, PL - 00-526 Pologne, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 1 er janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.
Stijn CURFS
Mandataire

Référence de publication: 2013003350/20.

(130002968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

TARC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.556.

—

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Permira (Europe) Limited, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey,

here represented by Eddy Perrier, private employee, professionally residing in 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 13, 2012.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder ("Sole Shareholder") of Tarc Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500,-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 94.556 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 16 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°838, page 40189, dated 14 August 2003.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;

2. Appointment of Ms. Severine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg as liquidators of the Company, determination of their powers and granting the largest powers and especially those deter-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

mined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10 th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law") to the liquidators by the shareholders of the Company; and

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Meeting resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidators of the Company Ms. Severine Michel, born on 19 July 1977 in Epinal, France, and Mr. Eddy Perrier, born on 5 July 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, both professionally residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Both liquidators have accepted this mandate.

The aforesaid liquidators pursuant to this plan of liquidation have as mission to realise the whole of assets (including but not limited to the realisation of the warrants by way of conversion, disposal, sale or any other mean, if any) and liabilities of the Company and to cease the Company's business. The liquidators are exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect fully rely on the books of the Company. The liquidators may under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of their powers as they may deem fit, to one or several representatives. The sole signature of each liquidator binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidators have the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidators may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts, until complete liquidation of the Company's shares.

The liquidators shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

Nothing further being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.500.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

- Permira (Europe) Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey,

ici représentée par Eddy Perrier, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2012.

I. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique («Associé Unique») de la société Tarc Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.556 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 838, page 40189, en date du 14 août 2003.

III. La partie comparante, représentée comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

2. Nomination de Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que liquidateurs de la Société, détermination de leurs pouvoirs et octroi aux liquidateurs des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi») par les actionnaires; et

3. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Assemblée décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en tant que liquidateurs Mme Séverine Michel née le 19 juillet 1977 à Epinal, France et M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France tous les deux ayant leur adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Les deux liquidateurs ont accepté ce mandat.

Les liquidateurs prénommés suivant ce plan de liquidation ont pour mission de réaliser tout l'actif (inclus mais pas limité à la réalisation des warrants par leur conversion, cession vente ou par tout autre moyen, si existants) et apurer le passif de la Société et de cesser les activités de la Société. Dans l'exercice de leur mission, les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et ils peuvent se référer aux écritures de la Société. Les liquidateurs pourront sous leur seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Les liquidateurs pourront engager la Société en liquidation sous leur seule signature individuelle et sans limitation. Ils disposent de tous les pouvoirs pour effectuer ou exécuter toutes les opérations prévues aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Les liquidateurs pourront payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes, jusqu'à la liquidation des parts sociales de la Société.

Les liquidateurs prépareront un rapport sur les résultats de la liquidation et l'utilisation des biens sociaux avec comptes et documents à l'appui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à EUR 1300.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Perrier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2012. LAC/2012/61456. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002107/126.

(130000804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tri-Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.369.

—

Extrait des résolutions de l'associé unique du 20 décembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rodrigo Neira en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012

- d'accepter la démission d'Andreas Limburg en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012

- de nommer Fess Wofse, né le 22 juin 1969 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 9 West 57 th Street, New York 10019, Etats Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 21 Décembre 2012 et pour une durée illimitée

- de nommer Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, 2346 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et pour une durée illimitée

- de nommer Erik Rijnoudt, né le 14 août 1970 à Paris, France, demeurant professionnellement au 25 St. George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 21 décembre 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2013002807/25.

(130002171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

RE-Forest Fund SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.083.

—

In the year two thousand and twelve, on the tenth December 2012.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg was held the General Meeting of the Shareholders of RE-Forest Fund SICAR S.C.A., an investment company in risk capital incorporated under the form of a partnership limited by shares, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 153 083, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 June 2010, under number 1233 (the "Company").

The meeting was called for order and started at 16.30 am.

Mrs Laurence Jacques, lawyer, residing professionally in Luxembourg was appointed by the shareholders as chairman of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Secretary").

The Chairman appointed as scrutineer, Mr Jean-Paul Schmit, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Scrutineer").

The bureau was composed of the Chairman, the Secretary and the Scrutineer (the "Bureau").

The Chairman then stated that:

(1) As the entire share capital of the Company was present and/or represented, all the shareholders present and/or their representatives by power of attorney unanimously agreed to waive any and all convening formalities. The shareholders present and/or their representatives by power of attorney confirmed that they received due notice and were duly informed of the content of the agenda.

(2) The shareholders present and/or represented, together with the number of issued shares of the Company hereby represented, were registered on an attendance list. This list was signed by the shareholders present and/or their representatives by power of attorney and by the members of the Bureau. The attendance list together with the respective powers of attorney (if any) will remain attached to the present minutes after having been signed "ne varietur" by the members of the Bureau and the Notary for the purpose of registration.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(3) The required quorum for the General Meeting being attained, the General Meeting was considered as regularly constituted and could validly deliberate on all items of the agenda.

(4) The agenda of the meeting was set forth as follows:

1. Decision to dissolve and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);

2. Decision to appoint the liquidator (liquidateur) of the Company who shall be assisted by Laurence Jacques and/or Denis Van den Bulke and/or the law firm Vandenbulke in order to assist the Liquidator in the exercice of his mission, and to fix the scope of his mission;

3. Discharge (quitus) to the general partner of the Company for and in connection with its duties as manager of the Company; and

4. Miscellaneous.

First resolution

The General Meeting unanimously resolved to dissolve and to put the Company into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting unanimously resolved to appoint as liquidator Mr. Cyril Delamare, born in Sharjah (United Arab Emirates), on 17 April 1979, residing at 29, Chemin du Mûrier, F-01630 Sergy, France (the "Liquidator") who shall be assisted by Laurence Jacques and/or Denis Van den Bulke from the law firm Vandenbulke in order to assist the Liquidator in the exercice of his mission.

The General Meeting unanimously resolved to empower the Liquidator as follows:

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144ff. of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the Shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the Liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents any power he will deem appropriate;

- the Liquidator shall further act in accordance with the relevant provisions of the law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital.

Third resolution

The General Meeting unanimously resolved to grant full discharge (quitus) to the General Partner of the Company for and in connection with its duties as manager of the Company.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at eight hundred and fifty euro (EUR 850.00).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first names, civil status and residence, the appearing persons, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix décembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg

s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de RE-Forest Fund SICAR S.C.A., une société d'investissement en capital à risques sous forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153 083, constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 2010, sous le numéro 1233 (la «Société»)

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 16.30 heures.

Mme Laurence Jacques, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg a été nommé président de l'assemblée par les actionnaires (le «Président»).

Le président a nommé en tant que secrétaire, Mme Monique Drauth, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

Le président a nommé en tant que scrutateur, M. Jean-Paul Schmit, salarié, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le bureau était composé du Président, du Secrétaire et du Scrutateur (le «Bureau»).

Le Président a ensuite déclaré que:

(1) L'intégralité du capital social de la Société était présent et/ou représenté, tous les actionnaires présents et/ou leurs représentants par procuration ont unanimement convenu de renoncer à toutes formalités de convocation. Les actionnaires présents et/ou leurs représentants par procuration ont confirmé avoir reçu notification et avoir été dûment informés du contenu de l'ordre du jour.

(2) Les actionnaires présents et/ou représentés, ensemble avec le nombre d'actions de la Société qu'ils représentent, ont été indiqués sur une liste de présence. Cette liste a été signée par les actionnaires présents et/ou leurs représentants par procuration et restera jointe au présent procès-verbal après avoir été signée «ne varietur» par les membres du Bureau et le notaire instrumentant pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

(3) Le quorum requis par l'Assemblée Générale étant atteint, l'Assemblée Générale a été considérée comme régulièrement constituée et comme pouvant valablement délibérer sur tous les objets de l'ordre du jour.

(4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire;

2. Décision de nommer le liquidateur de la Société qui sera assisté par Laurence Jacques et/ou Denis Van den Bulke et/ou l'étude Vandenbulke afin d'assister le Liquidateur dans l'exercice de sa mission, et détermination de l'étendue de sa mission;

3. Décharge (quitus) à l'associé commandité de la Société pour et en rapport avec l'exercice de son mandat de gérant de la Société;

4. Divers.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer M. Cyril Delamaire, né à Sharjah (Emirats Arabes Unis), le 17 avril 1979, résidant au 29, Chemin du Mûrier, F-01630 Serge, France, en qualité de liquidateur (le «Liquidateur») qui sera assisté par Laurence Jacques et/ou Denis Van den Bulle de l'étude Vanderbulcke afin d'assister le Liquidateur dans l'exercice de sa mission. L'Assemblée Générale décide unanimement d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

- le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation des Actionnaires dans les cas où elle est prévue par la loi;

- le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire;

- le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il jugera approprié;

- le Liquidateur agira dans le respect des dispositions de la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de donner décharge (quitus) à l'Associé commandité gérant de la Société pour et en rapport avec l'exercice de son mandat de gérant de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, les comparants et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Jacques, Drauth, Schmitm GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59171. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002021/137.

(130001282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Goodman Obsidian Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 157.580.

—

EXTRAIT

1. En date du 27 décembre 2012, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 11,750 parts à GELF Investments (Lux) S.à r.l. ayant son siège social au 28 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

2. En date du 27 décembre 2012, Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR a transféré 750 parts à GELF White GmbH & Co KG ayant son siège social au Peter-Müller-Straße 10, 40468 Düsseldorf, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013002423/17.

(130001683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Carmignac Distribution Internationale -Luxembourg (CDIL) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 150.256.

—

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«CARMIGNAC DISTRIBUTION INTERNATIONALE - France (CDIF) SAS», une société par actions simplifiée constituée et existant sous le droit français, établie et ayant son siège social au 24, Place Vendôme, F-75001 Paris (France),

ici représentée par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est actuellement l'associée unique Associé») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Carmignac Distribution Internationale - Luxembourg (CDIL) S.à r.l.», ayant son siège social au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.256 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 201 en date du 30 janvier 2010 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. L'Associé, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée unique décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5. Siège social. (Premier alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16178. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013001579/37.

(130000891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Milton Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.432.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un Administrateur

Référence de publication: 2013001890/11.

(130000685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.701.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) S.àr.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013001892/11.

(130001438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

PBMR Holdings, Société Anonyme,

(anc. Maila 2008 S.A.).

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 142.476.

—

L'an deux mille douze, le vingt-et-un novembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société MAILA 2008 S.A. (ci-après la «Société»), société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 142.476, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 octobre 2008, et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2695 du 5 novembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle Langlois, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille Euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Changement de la dénomination sociale de la Société en PBMR Holdings et modification subséquente de l'article 1 er des statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.- Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.».

3.- Prorogation de l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé pour une période de cinq années.

4.- Refonte complète des statuts.

5.- Confirmation du mandat de l'administrateur unique.

6.- Confirmation du mandat du commissaire aux comptes.

7.- Insertion d'une version anglaise des statuts.

Après avoir approuvé l'exposé par le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de «MAILA 2008 S.A.» en «PBMR Holdings» et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1 er .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de PBMR Holdings (ci-après la «Société»).».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.».

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de proroger l'autorisation accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé pour une période de cinq années.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I er . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de PBMR Holdings (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions, et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciales et financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent en favoriser l'extension et le développement.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, fixé à trois cent dix mille Euros (310.000,- EUR) qui sera représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 21 novembre 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 7. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

Titre III. - Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou

- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

- Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

- Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d' absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'adminis-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

tration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 13. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social ou à tout autre endroit spécifié dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Francesco ZITO, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra 2014.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer une traduction anglaise dans les statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cent-cinquante euros (EUR 1.250,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction anglaise. À la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de différends entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of November.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation MAILA 2008 S.A. (hereinafter the "Corporation"), a société anonyme (Luxembourg public limited liability company), having its registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 142.476, incorporated by a deed enacted by Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg), on 22 October 2008, and published in the Mémorial C (Official Gazette) number 2695 dated on 5 November 2008.

The meeting is opened with Mrs Christelle Langlois, employee, having her professional address in Luxembourg, acting in her position as chairman of the meeting.

The chairman appoints as secretary Mrs Monique Drauth, employee, having her professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Paul Schmit, employee, having his professional address in Luxembourg.

The chairman then states:

I. That it appears from an attendance list, drafted and certified exact by the members of the office, that the three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.00 EUR) each, representing the entire subscribed capital of the Corporation amounted to thirty one thousand Euros (31,000.00 EUR), are duly represented at the present meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate as to validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed ne varietur by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the office, shall remain attached to the present deed, together with the proxy to be filed at the same time with the registration authorities.

II. That the agenda of the present meeting is worded as follows:

Agenda

1.- Change of the denomination of the Corporation into PBMR Holdings and subsequent amendment to article 1 of the statutes.

2.- Amendment to article 4 of the statutes relating to the purpose of the Corporation to be worded as follow: "The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and the management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third Parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In addition to that, the activities of the Corporation are all deeds, transactions and any operation generally termed as non-fixed and fixed assets, civil, commercial and financial transactions, all related directly or indirectly to the mentioned Corporation purpose, or which nature may promote its extension and its development."

3.- Extension of the authorization given to the board of directors to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital for a period of five years.

4.- Complete recasting of the statutes.

5.- Confirmation of the mandate of the sole director.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.- Confirmation of the mandate of the statutory auditor.

7.- Insertion of an English version of the statutes.

The general meeting, after having approved the statement of the chairman, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, has held the present extraordinary general meeting and, by unanimous vote, has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the denomination of the Corporation from "MAILA 2008 S.A." into "PBMR Holdings" and to amend in consequence, the article 1 of the statutes to be worded as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of PBMR Holdings (hereafter the "Corporation").".

Second resolution

The general meeting decides to amend the article 4 of the statutes relating to the purpose of the Corporation, to be worded as follow:

" **Art. 4.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and the management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third Parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In addition to that, the activities of the Corporation are all deeds, transactions and any operation generally termed as non-fixed and fixed assets, civil, commercial and financial transactions, all related directly or indirectly to the mentioned Corporation purpose, or which nature may promote its extension and its development.".

Third resolution

The general meeting decides to extend the authorization given to the board of directors to increase the subscribed share capital within the limits of the authorized capital for a period of five years

Fourth resolution

The general meeting decides to make a complete recast of the statutes to be worded as follow:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of PBMR Holdings (hereinafter the "Corporation").

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or, as the case may be, by a resolution of the sole shareholder.

The general meeting authorizes the board of directors or, as the case may be, the sole director to transfer the registered office of the Corporation in any other place within the same municipality.

By a simple resolution of the board of directors or, as the case may be, by the sole director, the Corporation may establish subsidiaries, branches, agencies or administrative offices as well in the Grand Duchy of Luxembourg as abroad.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and the management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third Parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In addition to that, the activities of the Corporation are all deeds, transactions and any operation generally termed as non-fixed and fixed assets, civil, commercial and financial transactions, all related directly or indirectly to the mentioned Corporation purpose, or which nature may promote its extension and its development.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital shall be thirty one thousand Euro (31,000.00 EUR) divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.00 EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, or partly in registered form and partly in bearer form at the option of the shareholders or, as the case may be, of the sole shareholder, subject to the restrictions foreseen by law.

The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at Three Hundred and ten Thousand Euro (310,000.- EUR) which will be divided into three thousand and one hundred (3,100) shares of one Hundred Euro (100,00 EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, or as case may be, by the sole shareholder voting with the same quorum as for the amendment of the statutes.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending on twenty first November 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Corporation, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Corporation.

Art. 7. The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder may decide to create one or several classes of shares and to fix specific rights and conditions to be attached to each class of shares.

Title III. - Management

Art. 8. The Corporation is managed by a board of directors consisting in at least three members, whether shareholders or not. However, when the Corporation is formed by a sole shareholder or, it is established at a general meeting of shareholders, that the Corporation has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one member until the ordinary general meeting of shareholders following the formal record of the existence of more than one shareholder.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The members of the board of directors shall be appointed by the general meeting for a period not exceeding six years; they shall be re-eligible and shall be removed at any time with or without cause.

When a legal person is appointed as a director of the Corporation, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as sole director or as member of the board in accordance with article 51bis of the Luxembourg law dated August 10 th , 1915 on commercial companies, as amended.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder.

The office of a director shall be vacated if:

- He resigns his office by notice to the Corporation, or

- He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

- He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

- He is removed from office by a resolution of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder.

In the event of vacancy of a director, appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder, the remaining directors may elect a director to fill such vacancy; in this case, the general meeting, during its next ordinary meeting, shall proceed to the final election.

If the appointment made by the board of directors is not ratified by the meeting, the resolutions taken with the director and the acts performed by him will be nonetheless valid.

Art. 9. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all the acts of management and law regulations in compliance with the corporate purpose.

All powers not expressly reserved by law or by these statutes to the general meeting fall within the competence of the board of directors.

When the Corporation has a sole director, he exercises the powers of the board of directors.

Art. 10. Subject to the provisions of article 72-2 of the amended law of August 10 th , 1915 on commercial companies, the board of directors or, as the case may be, the sole director is authorized to pay interim dividends to shareholders.

Art. 11. The board of directors will elect from among its members a chairman. In his/her absence, the meeting will be presided by another member of the board present at the meeting.

The board of directors convenes upon call by the chairman or upon request of any two directors, at the place specified in the convening notice, as often as the interest of the Corporation so requires.

Written notice of any meeting of the board of directors of the Corporation shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or e-mail. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail, of each member of the board of directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the board of directors of the Corporation.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Corporation's directors is present or represented at a meeting of the board. Any member of the board of directors of the Corporation may be represented at any meeting of the board of directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail, another director as his or her proxy.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Corporation by conference call initiated from Luxembourg or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

A resolution of the board of directors may also be taken by circular form and result from one or several documents containing the resolutions and signed by all members of the board without exception. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. The minutes of all meetings of the board of directors shall be signed by the president or in his/her absence, by the person named in his/her replacement substitutes, or by two directors. Copies or extracts of the minutes to be produced in court or otherwise shall be signed by the chairman or two directors.

When the board of directors is composed of one member, this member will sign.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. The board of directors or, as the case may be, the sole director may delegate its powers to run the daily management of the Corporation to one or more directors, administrators, managers or other agents, either shareholders or not.

The first(s) person(s) to whom will be delegated the daily management may be appointed by the first general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 14. Towards third parties, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, by the sole signature of the managing director within the framework of the daily management, or by the sole signature of a person delegated by the board within the limits of his/her powers.

When the board of directors is composed of one member, the Corporation will be bound by his sole signature.

Art. 15. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose or by the sole director, as the case may be.

The writs for or against the Corporation are validly issued in the name of the Corporation.

Within the limits of the law, present or past each director will be indemnified out of the assets of the Corporation for any loss or liability affecting him/her due to the exercise of his/her function.

Title IV. - Supervision

Art. 16. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, either shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder, for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible and shall be removed at any time with or without cause.

Title V. - General meeting - Resolutions of the sole shareholder

Art. 17. The general meeting of shareholders shall represent all shareholders of the Corporation. It has the broadest powers to carry out or ratify every acts relating to the Corporation. It decides on the allocation and distribution of net profits to shareholders reserved.

When the Corporation has a sole shareholder, he shall exercise the powers vested in the general meeting of shareholders.

Art. 18. The annual meeting will be held at the registered office or at any place specified in the convening notices on the third Tuesday of June of each year at 2.00 P.M.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such times and places specified in the convening notices of the meeting.

The quorum and period of time required by law shall govern the notice and the conduct of meetings of shareholders of the Corporation, if not otherwise is provided by these statutes.

Each share is entitled to one vote. Each shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or email.

Except as otherwise required by the law or by these statutes, decisions at a meeting of the shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

The board of directors or, as the case may be, the sole director may determine all other conditions to be fulfilled by shareholders to take part in any meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Decisions taken during a meeting are recorded in the minutes signed by the officers and shareholders who request it. If the Corporation has a sole shareholder, his decisions are recorded in minutes.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. When a meeting is conducted by conference call or videoconference, it must be initiated and chaired from Luxembourg. The meeting held by such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Corporation.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 19. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 20. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders or, as the case may be, the sole shareholder will decide, upon recommendation of the board of directors or the sole director, how the balance of annual net profits will be affected.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. If the Corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder, which will specify their powers and fix their remuneration.

Unless otherwise decision, the liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of assets and payment of liabilities of the Corporation

The assets, net of liabilities, shall be distributed among shareholders in proportion to the shares held by them.

Title VIII. - General provisions

Art. 22. All matters not governed by these statutes are to be construed in accordance with the law of August 10 th , 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Fifth resolution

The general meeting decides to confirm the mandate of the sole director, Mr Francesco ZITO, having his professional address at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, until the ordinary general meeting to be held on 2014.

Sixth resolution

The general meeting decides to confirm the mandate of the statutory auditor, FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., having its registered office at L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, until the ordinary general meeting to be held on 2014

Seventh resolution

The general meeting decides to include an English translation in the statutes.

Costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at about twelve hundred and fifty euro (EUR 1,250.00)

There being no further business, the Chairman pronounces the end of the meeting.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

Signé: Langlois, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55575. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2013001894/626.

(130000809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

S.D.V.V., Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.980.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 29 novembre 2012.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013003427/11.

(130002760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

VersusMind Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 150.924.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013003497/11.

(130002867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Tabagro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 102.372.

—

EXTRAIT

Il résulte du Contrat de Cession du 22 octobre 2012 entre:

(1) Monsieur Denis Van Den Abbeel, commerçant, demeurant au 23, route de Martelange, L – 8821 Koetschette, Grand-Duché de Luxembourg,

(2) Monsieur Stéphane Van Den Abbeel, employé privé, demeurant au 2, rue des Tilleuls, L – 8832 Rombach-Martelange.

Et d'autre part

(3) la société Landewyck Group S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de cinquante-quatre millions d'Euros (54.000.000.-€), ayant son siège social au 31, rue de Hollerich, L – 1741 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.190.

que l'intégralité des parts sociales détenues par MM. Denis et Stéphane Van Den Abbeel a été cédée comme suit:

Cédant	Société	Cessionnaire	Nombre de parts sociales	Pourcentage dans le capital social
M. Denis Van den Abbeel	TABAGRO	LANDEWYCK GROUP	50	50%
M. Stéphane Van den Abbeel	TABAGRO	LANDEWYCK GROUP	50	50%
Total			100	100%

La société LANDEWYCK GROUP S.à r.l. détient donc dorénavant 100 parts sociales, c'est à dire 100% du capital social de TABAGRO S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013003473/32.

(130003080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Peak FX Performance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 161.609.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003359/11.

(130003082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Caliorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.177.

—

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003715/10.

(130003679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Caliorne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 74.177.

—

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003714/10.

(130003678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Café de la Poste Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9575 Wiltz, 11, place des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 102.855.

—

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013003712/10.

(130003645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

CD Press Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 120.080.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2013.
Jean Claude DECAUX Luxembourg S.A.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013003726/13.

(130004238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 74.626.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour CARRELAGES WILLY LANG & FILS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013003723/11.

(130004260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Carmel Capital IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.260.

—

Les comptes annuels arrêtés au 9 juillet 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013003722/11.

(130003385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Centrasur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.756.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003728/10.

(130003661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

CHRIPET Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 132.536.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 20101 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003742/10.

(130004282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Chauffage-Sanitaire Schmit Nico Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.594.

—

Depuis le 24 décembre 2012, les 100 parts sociales qui représentent 100% du capital social sont détenues par la société Parwa Finance SA, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 85.407

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Chauffage-Sanitaire Schmit Nico Sàrl

Référence de publication: 2013003738/12.

(130003479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Conny's Golden Cut, CGC, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 247, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.421.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003757/10.

(130003576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Construction Eclair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3622 Kayl, 16, rue Dideschpont.

R.C.S. Luxembourg B 92.768.

—

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003758/10.

(130004198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Courtignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 135.228.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003763/10.

(130003506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.562.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 janvier 2012.

Référence de publication: 2013003760/10.

(130003508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Centrim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.661.

—

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013003731/14.

(130004179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Crystal Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 121.988.

—

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003766/10.

(130004005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Boreas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.192.

—

Le bilan au 18 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013003690/10.

(130003642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Lux-Equity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 45.423.

—

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 décembre 2012, numéro 2012/2727 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 19 décembre 2012, relation: CAP/2012/4972, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-EQUITY, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, prédit, en date du 9 novembre 1993, publié au Mémorial C, numéro 595 du 14 décembre 1993, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2013:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Pit HENTGEN, vice-président

M. Guy HOFFMANN, vice-président

M. Marc ANDRE, administrateur

M. Michel BIREL, administrateur

M. John BOUR, administrateur

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Jean HABAY, administrateur

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

M. Paul WARINGO, administrateur

- le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2013.

Bascharage, le 27 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2013002908/34.

(130001676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck